

LART EST PUBLTC

La Fédération Nationale des Arts de la Rue se propose d'œuvrer à une politique culturelle réinventée qui articule l'ensemble des acteurs de la création, de la production et de la diffusion. Elle se base sur la co-construction territoriale pour la reconnaissance et un développement des arts de la rue. L'ambition affichée de ce plan de développement est de devenir le cadre d'une action concertée entre l'État, les collectivités territoriales et les différents acteurs des arts de la rue.

Nos valeurs:

Dans la continuité de la campagne l'Art est public, initiée en juillet 2011 par la Fédération nationale des arts de la rue, nous défendons la liberté d'expression, de pensée, de création et de circulation dans l'espace public et ce dans le respect des droits culturels et de la dignité humaine de chaque individu.

Nous promouvons une société basée sur l'égalité culturelle, l'équité territoriale et sociale ainsi que le libre accès aux pratiques artistiques amateurs.

Nous revendiquons une fraternité portée par le lien social, la recherche de l'intérêt général et la défense du bien commun.

Nous portons la réappropriation collective et citoyenne de l'espace public comme lieu de partage et de rencontre, selon les principes de solidarité, de mutualisation et de co-construction.

Nos fondements:

- → L'Art
- → L'espace public
- → L'Art pour l'espace public : Les arts de la rue

DISPOSITIFS EN FAVEUR DES ARTS DE LA RUE : l'existant et les perspectives

Les dispositifs et financements au bénéfice des arts de la rue ne sont ni à la hauteur des sollicitations des publics ni à la hauteur des ambitions affichées par le secteur. Notre capacité à irriguer les territoires, à la rencontre d'une population parfois éloignée des offres culturelles, se heurte à un cruel manque de moyens. Il est donc nécessaire aujourd'hui de développer le panel d'aides existantes qui n'a connu aucune progression récente.

L'ensemble du budget alloué aux arts de la rue représente 9,9 millions d'euros, soit 1,5 % du budget total du spectacle vivant, ce qui reste trop faible en regard du développement des arts de la rue au cours des dix dernières années.

L'enquête sur les pratiques culturelles des français réalisée en 2008 nous permet de pointer l'inéquation entre le faible soutien public et la capacité des arts de la rue à toucher un large public : 62% des Français de plus de 15 ans ont assisté au moins une fois dans leur vie à un spectacle de rue et 34% au cours des 12 derniers mois !*

En termes d'éducation artistique, les arts de la rue ont une sérieuse valeur ajoutée pour l'intervention en milieu scolaire :

- le rapport spécifique au public et à l'œuvre,
- la manière de réinterroger les espaces,
- la possibilité de créer des passerelles entre enseignants, jeunes et parents,
- L'opportunité de croiser les disciplines artistiques.

En complément de l'existant, nous proposons la création de deux nouveaux dispositifs dédiés aux arts de la rue.

Le soutien à l'Action Artistique

La création ne doit pas être entrevue seulement comme un objectif et un résultat mais aussi comme une démarche continue qui allie la triple combinaison action/création/diffusion dans l'espace public.

Nous demandons la mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement pour soutenir et encourager la multiplicité des démarches de création dans l'espace public.

Cette démarche pluripartite, prise en charge par des financements croisés, permettrait l'implication d'une variété d'acteurs : l'État, les collectivités territoriales, les artistes, les lieux culturels, les établissements scolaires, les organismes socioculturels et hospitaliers, etc. en soutenant initiatives et expérimentations artistiques dans des projets et territoires les plus variés.

Les SODAR (Schémas d'Orientation de Développement des Arts de la Rue)

Le SODAR est un cadre de co-construction pour le développement des arts et de la création en espace public, impulsé par l'État. Il permettrait de réunir autour d'une même table des passeurs (programmateurs, opérateurs, responsables de structures), des compagnies, des élus locaux et des instances territoriales afin d'initier des actions artistiques sur tous les territoires.

Proposition de financement : le FIACEP (Fonds d'Intervention pour l'Art et la Création en Espace Public) / 1% Travaux publics

L'aide de l'État pourrait être financée, selon notre proposition, sur le 1% « travaux publics », taxe prélevée sur les travaux publics en extension du 1% artistique déjà prélevé sur les bâtiments publics, qui existe aujourd'hui en faveur de la création d'artistes-plasticiens.

3 Mise en œuvre du plan de développement : Le CNACEP

La mission première du CNACEP sera d'assurer le suivi et la bonne mise en exécution des différents points du Plan de Développement des Arts de la Rue préalablement établi.

L'idée que sous-tend le CNACEP est de faire appel au **transministériel**, pour engager des débats et chantiers de travail spécifiques aux Arts dans l'espace public.

Nous demandons la création d'une direction transversale à l'art en espace public, au sein de la DGCA, comme point d'appui de l'interdisciplinarité des arts de la rue.

CONTACTS

Fédération nationale des arts de la rue Maison des réseaux artistiques et culturels 221 rue de Belleville - 75019 Paris 01 42 03 91 12 / 06 33 81 22 93

Site: http://www.federationartsdelarue.org coordination@federationartsdelarue.org



